

**Sujet :** [INTERNET] JEFERCO-ANOR

**De :** Gilles- Lauvaux <gilles\_lauvaux@hotmail.com>

**Date :** 30/06/2018 11:06

**Pour :** "pref-installations-classees@nord.gouv.fr" <pref-installations-classees@nord.gouv.fr>, "pref-installations-classees@nord.gouv.fr" <pref-installations-classees@nord.gouv.fr>

-Conformément à l'article R122-10 du code de l'environnement, la Belgique devait être informée du projet. L'a-t-elle été ??

-La commune limitrophe (mais belge !) de Momignies devait être consultée. L'a-t-elle été ??

-Nous marquons notre opposition à ce projet destructeur: peut-on polluer toute une région pour une hypothétique vingtaine d'emplois qui ne seront peut-être même pas locaux ?

-Nous demandons l'organisation d'une réunion publique concernant ce dossier.

Jean-Pierre Gilles  
11 rue de la Fortelle  
B-6594 Momignies  
Belgique.